

Guide formulaire interactif : À lire impérativement

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- ☞ Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- ☞ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)

- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou ✉) :

- ☞ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
- ☞ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
- ☞ La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)

- Un **problème** avec nos formulaires interactif (??) :

- ☞ Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
- ☞ Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Informations générales :

1) Bien que les privilèges d'un FI et CRI sont identiques concernant l'instruction à une QT/QC. Il n'est pas possible de transférer les privilèges détenus de la qualification CRI(A) vers le FI(A) et inversement. Un pilote qui souhaite étendre les privilèges de sa qualification FI(A) (resp. CRI(A)) doit satisfaire aux exigences demandées dans la sous partie J, section FI (resp. CRI).

2) Le passage de CRI/ME à CRI/SE ne demande pas de stage CRI/SE et AOC CRI/SE. En effet, elle est traitée comme une extension de privilèges (cf. FCL.905.CRI(b)).

Pièces à fournir CRI(A) :

- Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence Part-FCL.
- Les pièces demandées dans la rubrique « Condition d'extension de privilèges CRI » ;

Information sur le navigant :

1/6. Information sur le candidat :

Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)			
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse		Commune		Code postal	
Téléphone(s)		Courriel			
N° licence :		Pays de résidence			

Condition d'extension de privilèges CRI(A) :

2/6. Préalables

CRI : Extension à l'instruction au remorquage (FCL.905.CRI(a)(2))	- Être titulaire de la qualification « Remorquage » : Oui <input type="checkbox"/> → Sections 3, 4 et 5 ne sont pas exigées. - Copie du carnet de vol dans laquelle l'aptitude à dispenser une instruction au remorquage à un FI qualifié conformément au FCL.905(i) est démontrée : <input type="checkbox"/> Oui
CRI : Extension à l'instruction au vol acrobatique (FCL.905.CRI(a)(2))	- Être titulaire de la qualification « Vol acrobatique » : Oui <input type="checkbox"/> - 129Formexa « : Formulaire de compte rendu de la séance de supervision dûment complété et signé par le FI de FI » → Section 5 uniquement.
CRI : Extension à une autre classe/type d'avion (FCL.905.CRI(b))	- Au moins <input type="text"/> h (15h _{dv} minimum) en tant que PIC sur avions sur cette QT/QC : <input type="checkbox"/> Oui → Sections 3, 4 et 5 ne sont pas exigées. - Avoir effectué 1 vol d'entraînement en siège de droite sous la supervision d'un autre CRI ou FI (dans les 12 derniers mois) → Copie de carnet de vol arrêté, complété et signé par l'instructeur ayant effectué ce vol.
CRI : Extension à l'instruction en MPO (FCL.905.CRI(b bis))	- Être ou avoir été titulaire d'une qualification TRI MP(A) : <input type="checkbox"/> Oui → Sections 3, 4 et 5 ne sont pas exigées. OU - Au moins <input type="text"/> h (500h _{dv} minimum) sur des avions en exploitation multipilotes. - Avoir accompli un cours de formation MCCI conformément au FCL.930.MCCI → Cf. Section 3 uniquement.
CRI : Extension à l'instruction sur avions multimoteurs	Cette extension de privilège est considérée comme une délivrance. Veuillez utiliser le formulaire de délivrance d'une qualification d'instructeur « 32i-FormLic » disponible : ICI
CRI : Extension à l'instruction en tant que CRI/SE (FCL.905.CRI(b))	- Au moins <input type="text"/> h (15h _{dv} minimum) en tant que PIC sur avions sur cette QT/QC : <input type="checkbox"/> Oui → Sections 3, 4 et 5 ne sont pas exigées. - Avoir effectué 1 vol d'entraînement en siège de droite sous la supervision d'un autre CRI ou FI (dans les 12 derniers mois) → Copie de carnet de vol arrêté, complété et signé par l'instructeur ayant effectué ce vol.

3/6. Attestation de fin de formation

- Fournir une attestation de formation pour l'extension de privilèges d'une qualification d'instructeur complété et signé par l'ATO.
 Un modèle « **80i-Formlic** » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section CRI)
- Si l'ATO n'est pas approuvée par la France : Copie du certificat d'approbation de l'ATO.

4/6. Évaluation de compétence (Cf. FCL935)

- Fournir l'originale/copie/scan du compte-rendu de l'évaluation de compétences (Cf. FCL.935) complété et signé par l'examineur.
 Un modèle « **22Formexa** » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section CRI)
- Si l'examineur n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL : Copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

5/6. Séance de supervision pour le vol acrobatique

- Fournir l'originale/copie/scan de la séance de supervision complété et signé par l'instructeur.
 Un modèle « **129Formexa** » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section CRI)
- Si l'examineur n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL : Copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

6/6. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		Signature (électronique ou non)	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
Le		Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici	
		1/3 Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées. 2/3 La signature devra être identique à celle sur votre pièce d'identité. 3/3 Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.	